Image not found or type unknown

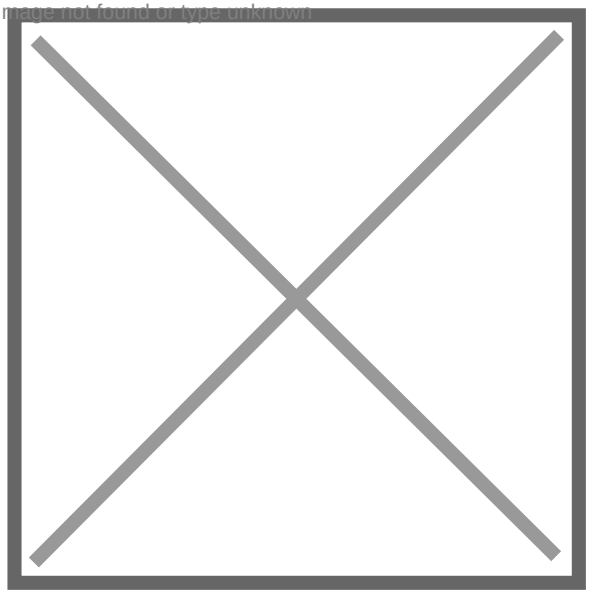

Droit sur le revalorisation de la pension alimentaire

Par **pascal**, le **23/01/2012** à **14:15**

Bonjour,

je suis séparé depuis 2005 du père de ma fille, j'en ai la garde, lui l'a un week sur 2 et 1 mardi soir et mercredi sur 2 également.
je vis depuis quelque mois avec quelqu'un, j'ai emménagé chez lui avec ma fille.

Ma question est:

Le père de ma fille peut il diminuer la pension alimentaire? sachant que lui sest revenu ont augmenté et moi je n'ai pas demandé d'augmentation de pension depuis 2 ans et ni cette année.

Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012** à **15:19**

Bonjour, vous n'avez pas à demander d'augmentation car c'est uniquement le juge qui décide d'augmenter ou de diminuer, la pension doit etre revalorisée chaque année (cela doit etre inscrit dans votre jugement) et c'est le pere qui doit faire la modification du montant, si il ne le fait pas c'est par voie d'huissier qu'il faut la demander , le juge n'est pas concerné. Le fait que vous viviez avec quelqu'un baisse vos charges et c'est à ce titre que le pere peut saisir le JAF pour demander une baisse auquel vous opposerez que ses revenus ont augmentés et qu'il

n'a pas de nouvelles charges.cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés